



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**AVIS PUBLIC
PUBLICATION DU RÈGLEMENT 294-2025**

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie, de ce qui suit :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie a adopté, le 19 mars 2025, le *Règlement numéro 294-2025 déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait d'une municipalité d'une compétence de la MRC de La Matanie et abrogeant le règlement numéro 282-2022.*

Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matanie situés au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane ou sur le site Internet www.lamatanie.ca

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait à Matane, ce 20^e jour de mars 2025.



Le directeur général et greffier-trésorier
Olivier Banville, urb.